



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 5.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.1), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.6)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD, E. MAILLOT (jusqu'au 1.2.1), C. LIME (à partir du 7.1), Y. DELARUE, P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : M. LOYAT, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), E. MAILLOT (à partir du 7.1), J. KRIEGER, D. HUOT (à partir du 1.2.1)

Subvention exceptionnelle à l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 23 500 €
« Subvention exceptionnelle à l'Association Agir ensemble contre le chômage »	Montant de l'opération : 1 500 €

Résumé :

L'association Agir ensemble contre le Chômage (AC !) agit pour rétablir les liens sociaux par l'écoute et la médiation et ainsi lever les obstacles qui désocialisent. Son action se concentre pour partie dans les quartiers prioritaires dans lesquels ses bénévoles agissent de longue date et en cohérence avec les programmes de cohésion urbaine menés par l'Etat et les collectivités locales.

Au titre de son action régulière complémentaire des politiques d'accompagnement des chômeurs ou personnes en recherche d'emploi, menées par l'agglomération, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

L'association Agir ensemble contre le Chômage (AC !) est impliquée depuis plusieurs années dans la problématique globale de l'insertion sociale et du retour à l'emploi. Avec ses bénévoles, elle agit auprès des publics en difficulté, pour partie issus des quartiers prioritaires pour les aider à solutionner les problèmes personnels ou sociaux qui les empêchent d'accéder ou de revenir à l'emploi. L'association agit également en faveur de l'intégration des populations immigrées, de la promotion de la diversité et de la prévention des discriminations.

Grâce à des permanences, des ateliers collectifs ou des actions personnalisées, AC ! accompagne et conseille des personnes rencontrant des problèmes périphériques à l'emploi (difficulté d'accès à un travail, formation, radiations des listes Pole Emploi, relations conflictuelles avec les institutions ou les employeurs...), le droit au logement et diverses situations de précarité (impayés, indemnités...).

Dans les années passées, l'association bénéficiait d'un soutien financier de l'État et de la Ville de Besançon au titre de son implication dans les programmes d'action du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. L'action aujourd'hui menée par AC ! ne rentre pas dans les orientations fixées par le Contrat de Ville notamment plus particulièrement sur le volet accès à l'emploi et développement économique.

Bien qu'elle ne rentre pas dans les priorités telles que fixées par le Contrat de Ville, l'action d'AC ! revêt néanmoins une complémentarité avec les actions financées dans ce cadre. Il convient donc d'accompagner cette structure afin de renforcer les politiques publiques de l'agglomération. Dans l'attente d'une solution pérenne, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à cette association au titre de l'année 2015.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Agir ensemble contre le Chômage (AC !).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président